

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 novembre 2013 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé

NOR : AFSS1330871A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique;
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4, R. 162-54 et R. 182-3 et suivants;
Vu la proposition du Syndicat des médecins libéraux, organisation nationale syndicale représentative des médecins généralistes et spécialistes;
Vu la proposition de la Confédération des syndicats médicaux français, organisation nationale syndicale représentative des médecins généralistes et spécialistes;
Vu la proposition du Syndicat national des audioprothésistes, organisation syndicale représentative des audioprothésistes;
Vu la proposition de la Fédération nationale des orthophonistes, organisation syndicale représentative des orthophonistes,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont nommés membres titulaires de l'Union nationale des professionnels de santé, pour la période du mandat restant à accomplir, au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des médecins généralistes et spécialistes, pour les médecins spécialistes : M. Éric TANNEAU, en remplacement de M. Christian JEAMBRUN, et M. Philippe VERMESCH, en remplacement de Mme Françoise ROUDIL, et, pour les médecins généralistes: M. Luc DUQUESNEL, en remplacement de M. Michel COMBIER.

Sont nommés membres suppléants de l'Union nationale des professionnels de santé, pour la période du mandat restant à accomplir, au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des médecins généralistes et spécialistes, pour les médecins spécialistes : Mme Sophie BAUER, en remplacement de M. Éric TANNEAU, et, pour les médecins généralistes: Mme Béatrice FAZILLEAUD, en remplacement de Mme Élisabeth ROUSSELOT-MARCHE.

Sont nommés membres de l'Union nationale des professionnels de santé, pour la période du mandat restant à accomplir, au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des audioprothésistes: M. Luis GODINHO, à titre de titulaire, en remplacement de M. Benoît ROY, et M. Benoît ROY, à titre de suppléant, en remplacement de M. Luis GODINHO.

Sont nommés membres de l'Union nationale des professionnels de santé, pour la période du mandat restant à accomplir, au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des orthophonistes: Mme Muguette CARDONNET-CAMAIN, à titre de titulaire, en remplacement de M. Patrick PERIGNON, et, M. Patrick PERIGNON, à titre de suppléant, en remplacement de Mme Muguette CARDONNET-CAMAIN.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 novembre 2013.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU